

PRO C È S – V E R B A L

Réunion du Conseil Municipal du 07 Juillet 2020

Convocation du 30 Juin 2020

L'an deux mille vingt et le Sept Juillet à 18 H 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Olivier FABREGOUL, Maire.

DATE D’AFFICHAGE : 30 Juin 2020.

Présents : M. FABRE Éric, Mme FAMERY, M. POISSONNIER, Mme PUEL, M. VALLADIER, Mme VEZIAND, M. BASS, Adjoints, M. FABRE Jean, Mme MARTINEZ, M. RINKER, Mme DOMEQ, M. PRUDHOMME, Mme RIEUNIER, M. LAASSAKRA, Mmes MARISSAL, SAUVANT, SOUBEYROUX, Mrs MARIN, LE GRAND, COLLINS, LAPAUD, Mme RIVERA, BESQUEUT-FARLAY.

Absents Excusés : Mme FORT-LANES, Mme SIRVEN-VILLAROS, M. LUCOTTE.

Procurations : de Mme FORT-LANES à M. POISSONNIER,

Secrétaire de Séance : Madame Christelle MARISSAL

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 H 30.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 16 Juin 2020 au vote du Conseil Municipal.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, et Monsieur le Maire procède à la lecture des pouvoirs.

Madame Christelle MARISSAL est désignée à l'unanimité comme Secrétaire de Séance.

I. ATTRIBUTION PRIME EXCEPTIONNELLE AUX AGENTS SOUMIS À DES SUJETIONS EXCEPTIONNELLES POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS (COVID-19) *(Rapporteur Olivier FABREGOUL)*

Monsieur le Maire informe que le Gouvernement a prévu le versement d'une prime exceptionnelle aux agents qui ont été soumis à un surcroît significatif de travail, en présentiel, pendant la crise sanitaire due à l'épidémie de COVID-19.

Les conditions du versement de cette prime sont régies par le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid19.

Le versement de cette prime est possible pour :

- Les fonctionnaires titulaires et stagiaires ;
- Les agents contractuels de droit public ;
- Les agents contractuels de droit privé employés dans les établissements publics.

Le montant de cette prime est plafonné à 500 euros par agent. Le montant de cette prime, qui n'est pas reconductible, peut être versé en plusieurs fois.

Il appartient au Conseil municipal d'ouvrir la possibilité du versement de cette prime. Il appartient au Maire chargé de l'exécution des décisions du Conseil municipal d'accorder ces primes de manière individuelle, en identifiant les agents bénéficiaires, en fixant le montant versé dans la limite du plafond susvisé, et en déterminant les modalités de son versement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Décision adoptée à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur Pierrick LE GRAND.

II. CONVENTION ASSISTANCE JURIDIQUE **(Rapporteurs Olivier FABREGOUL-Michel POISSONNIER)**

Monsieur le Maire informe que la Commune de CAISSARGUES se voit confrontée à des questions juridiques de plus en plus fréquentes qui nécessitent des réponses appropriées.

Dans un souci de meilleure organisation, elle désire obtenir le concours d'un avocat à même de répondre aux diverses questions juridiques et ce dans le cadre d'un abonnement à durée déterminée sous forme de convention. Il est rappelé au Conseil Municipal que depuis le 5 Mars 2015, une convention d'assistance juridique a été signée chaque année entre la SCP GMC Avocats et associés et la Commune de CAISSARGUES.

Les missions confiées durant cette période ont donné satisfaction et il convient de signer une nouvelle convention (transmise par voie dématérialisée) à compter du 1^{er} juillet 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette convention.

Décision adoptée à l'unanimité.

III. AVENANT n° 1 CONVENTION PASSEPORTS ÉTÉ 2020 **(Rapporteur Olivier FABREGOUL- Sandrine FAMERY)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 4 Novembre 2019, la signature d'une convention de mise en œuvre du dispositif Passeport Été 2020 a été autorisée. Plusieurs communes se sont regroupées pour la réalisation du Passeport Été et la Commune de NIMES a été désignée comme coordonnateur de ce groupement.

En raison de la crise sanitaire due au COVID- 19 et des conséquences liées aux ouvertures des structures prestataires de ce dispositif, la ville de NIMES décide de modifier les dates de validité du Passeport Été 2020.

Il convient donc d'apporter des modifications à la convention de groupement en fixant les dates de validité du Passeport Été 2020 du 15 juillet au 30 octobre 2020.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 (transmis par voie dématérialisée).

Décision adoptée à l'unanimité.

IV. DÉSIGNATION D'UN REPRESENTANT À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DE TRANSFERT DES CHARGES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NÎMES-MÉTROPOLE (CLETC)

(Rapporteur Olivier FABREGOUL)

Vu le renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 Mars 2020, et compte-tenu de la nécessité pour la commune d'être représentée à la Commission Locale d'Évaluation de Transfert des Charges de la Communauté d'Agglomération de Nîmes-Métropole (CLETC), il convient de désigner un représentant titulaire et son suppléant.

Je vous propose :

Titulaire : Michel POISSONNIER

Suppléant : Marjorie SAUVANT

Je vous prie de bien vouloir procéder à leur désignation.

Décision adoptée à l'unanimité.

V. RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

(Rapporteur Olivier FABREGOUL – Michel POISSONNIER)

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,

Vu l'article L 2121-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal du 23 Mai 2020, relatif à l'installation du Conseil Municipal,

Considérant que la désignation des Commissaires doit intervenir dans les deux mois suivant le renouvellement général des Conseillers Municipaux,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, à la demande de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, à l'établissement d'une liste de contribuables comportant seize noms pour les membres titulaires et seize noms pour les membres suppléants, parmi lesquels seront désignés les huit membres titulaires et les huit membres suppléants de la Commission Communale des impôts directs,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner les seize membres titulaires et les seize membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs répartis dans (le tableau transmis par voie dématérialisée).

Décision adoptée à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS COMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Commissaires domiciliés hors de la Commune			
AMIGO Jacques LESUR Christian	Retraité Retraité	Mas de la Pierre BOUILARGUES 57 Rue Roussy NIMES	19.07.50 07.12.37
		PICHON Robert PICHON Michel	Pépiniériste Paysagiste
		Domaine de Bellerive NIMES Rue Tour de l'Evêque NIMES	
Commissaires propriétaires de bois ou forêts			
BECAMEL Béatrice DU TREMBLAY Bertrand	03.06.67 11.10.52	Exploitant Agricole Exploitant Agricole Dne BelleCoste	Mas Bolchet 241 Rue Souleïado GARONS
		DINIAKOS Josette CHAZEL Rémi	Sans profession Négociant Bois
		23.04.46 27.09.54	
Autres Commissaires			
MOREL Denise GIRAUDON Claude LAGATTU Roger GASSIER Michel REY Emmanuel QUAAK Thierry ENJOLVY A. Marie PANTEL Roger MONTAGNIER Robert MEFFRE Daniel RAMBEAU Gérard KLEPPER Pierre	08.08.34 05.08.44 06.08.38 04.10.60 25.02.61 23.11.70 11.08.44 07.11.47 24.05.42 29.06.41 05.03.57 07.12.53	Retraitee Commerce Retraité exploitant Direc.Commerc. Exploitant Agricole Chef d'entreprise Chef d'entreprise Sans profession Retraité Banque Retraité Artisan Commerçant Artisan Retraité de l'armée	44 Place Mireio Mas St Jean 28 Place Lou Réganel Mas de Nages Les Palmiers Chemin Carreirasse Rue de l'Estagel 27 Rue des Lavandins 58 Rue de l'Olivette 5 Rue Lavandins 373 Ch. Des Buttes 9 rue des Tamaris
		NAYMEH Jean-Pierre BECAMEL Jacques CHASSANG Aimé MARTINEZ Pascal RENARD Roland GOULARD Christian MANTE Henri-Dominique YANG Alain WEIGAND Jean-Marc FAUQUIER J. Claude CARTIER Charles GRANGETTO Denis	cadre retraité retraité agriculture chauffeur taxi retraité ingénieur conseil cadre retraité Travaux agricoles Exploitant agricole chef Entreprise Pharmacien Retraité enseignant Exploitant agricole
		21.08.31 20.11.41 05.09.52 05.03.45 05.07.44 27.03.48 07.03.64 10.08.59 17.03.45 13.05.44 18.08.31 18.04.68	651 Rue de l'Abrivado Mas Bolchet 441 Av. de Camargue 86 Rue F. Mistral 7 Rue des Campanules 4 Rue des Eglantiers Chemin des Canaux Mas de la Touraine Chemin Carreirasse 7 Av. des Grenadiers 15 Rue des Genêts 1 Av. du Cambourin

VI. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU SICTIAM

(Rapporteur Olivier FABREGOUL – Éric FABRE)

Suite à l'adhésion de la commune au SICTIAM et conformément à leurs statuts, il convient de procéder à l'élection de 2 délégués (1 titulaire et 1 suppléant) pour représenter la Commune aux diverses décisions et assemblées de ce syndicat.

Considérant que le Conseil Municipal s'est prononcé, à l'unanimité, pour un vote à main levée, il a été procédé à celui-ci et sont désignés à l'unanimité **Monsieur Olivier FABREGOUL, délégué titulaire et Monsieur Éric FABRE, délégué suppléant comme représentants du SICTIAM.**

Décision adoptée à l'unanimité

VII. DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DE LA COMMUNE AUPRÈS DU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME et de L'ENVIRONNEMENT DU GARD (CAUE)

(Rapporteur Olivier FABREGOUL- Éric FABRE)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le CAUE du Gard assure la promotion de la qualité architecturale et intervient en matière d'urbanisme, d'environnement et des paysages. La loi a confié aux CAUE un rôle de sensibilisation, d'information ainsi qu'une mission de développement de la participation des concitoyens sur toutes ces thématiques.

Le CAUE du Gard propose de désigner un correspondant de la Commune au sein de leur Assemblée consultative. La durée du mandat est de trois ans. Le correspondant peut être convié à des manifestations de sensibilisation et à des actions culturelles en lien avec les problématiques d'aménagement, de protection et de valorisation du patrimoine.

Considérant que le Conseil Municipal s'est prononcé, à l'unanimité, pour un vote à main levée, il a été procédé à celui-ci et **Monsieur Éric FABRE** est désigné à l'unanimité comme représentant au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard (CAUE).

Décision adoptée à l'unanimité.

VIII. DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE DES NAPPES VISTRENQUE ET COSTIÈRES – RETRAIT DÉLIBÉRATION

(Rapporteur Olivier FABREGOUL)

Par délibération du 16 juin 2020, les délégués au Syndicats mixte des Nappes Vistrenque et Costières ont été désignés.

La Préfecture du Gard, par son courrier du 24 juin 2020, informe que le syndicat mixte des Nappes Vistrenque et Costières a été dissous le 31.12.2019 et a fusionné avec l'EPTB du Vistre.

La Commune n'a donc plus à désigner de délégués à ce syndicat et il est demandé de retirer la délibération du 16.06.2020 y afférent.

Je vous prie de bien vouloir procéder au vote.

Décision adoptée à l'unanimité

IX. DÉLÉGUÉS À L'EPTB DU VISTRE– RETRAIT DÉLIBÉRATION *(Rapporteur Olivier FABREGOUL)*

Par délibération du 16 juin 2020, les délégués à l'EPTB du Vistre ont été désignés.

La Préfecture du Gard, par son courrier du 24 juin 2020, informe que l'EPTB du Vistre par sa fusion avec le Syndicat Mixte des Nappes Vistrenque et Costières, dissous le 31.12.2019, est devenu l'EPTB Vistre Vistrenque et la Communauté d'Agglomération de Nîmes-Métropole (CANM) en est membre pour le compte de la Commune. Il appartient donc à la CANM d'y désigner ses représentants.

La Commune n'a donc plus à désigner de délégués à ce syndicat et il est demandé de retirer la délibération du 16.06.2020 y afférent.

Je vous prie de bien vouloir procéder au vote.

Décision adoptée à l'unanimité.

X. DÉCISION MODIFICATIVE N° 2020/01 *(Rapporteur Olivier FABREGOUL- Michel POISSONNIER)*

Pour assurer budgétairement certaines décisions intervenues depuis le vote du Budget Primitif, des modifications et ajustements des dépenses en section d'investissement (acquisition matériel informatique et autres, mobilier), sont nécessaires.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la Décision Modificative n° 2020-01 (transmise par voie dématérialisée).

Décision adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL :

DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

- **DÉCISION 2020-04** – Attribution Marché à procédure adaptée – Entretien des terrains de football engazonnés Complexe Jean-Philippe Lamour - à l'entreprise **SARL DAUDET PAYSAGES** domiciliée 5 ZA de la Broue – 6 Rue Domitienne à JONQUIERES ST VINCENT (30300), pour les lots suivants :
Lot 1 : Entretien des terrains de football : 131 192.88 € HT, soit 157 431.44 € TTC.
Lot 2 : Entretien des installations d'arrosage : 8 791.36 € HT, soit 10 549.64 € TTC
- **DÉCISION 2020-05** - Attribution Marché à procédure adaptée – Création d'un plateau de fitness avec structure couverte – à la société SINEU GRAFF SAS domiciliée 253 A rue d'Epfig – BP 50048 Kogenheim – 67232 BENFELD pour un montant de 55 570.00 € HT soit 66 684 € TTC.

L'ordre du Jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 10.

Le Maire,
Olivier FABREGOUL

